

Demande d'abandon d'études

A remettre à votre scolarité pédagogique

L'étudiant

Nom état civil :

Numéro étudiant

Prénom état civil :

Email personnel :

@

Téléphone :

Composante – UFR d'inscription :

Formation en cours : Mention/Parcours :

Année universitaire

Certifie demander l'abandon des études suscitées

Au titre de l'année en cours, en date du

Je suis informé(e) que l'abandon d'études :

- entraîne la perte des droits afférents au statut d'étudiant de l'Université de Perpignan (cours, examens, bibliothèque, services de l'Université et du Crous,...)
- ne donne pas lieu au remboursement des droits d'inscription.

Fait à

Le

Signature de l'étudiant (ou des parents ou responsables légaux, si l'étudiant.e est mineur.e)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

L'abandon des études de l'étudiant entre en vigueur le :

Cachet de l'Université

Etudiants boursiers : vous devez informer le Crous de l'abandon de votre cursus dans les plus brefs délais, par mail à <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> en précisant la date exacte de l'arrêt (Rubrique « assistance » en bas de page)